

FICHE TECHNIQUE**Colorant poudre JAUNE LAQUE E104 réf. CJ-04-PL****APPELLATION LEGALE**Statut UE (Règlement CE
n°1333/2008) :Colorant: E104 ou Colorant: Jaune de quinoléine ou Colorant: jaune de quinoléine E104
"E104: peut avoir des effets indésirables sur l'activité et l'attention chez les enfants".**CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES**

Profil Aromatique :	Neutre
Aspect :	Poudre
Couleur :	Jaune
Tonalité colorante :	Caractéristique du jaune quinoléine

APPLICATION

Dosage conseillé :	Se référer à la législation en vigueur (cf. Règlement (CE) n°1333/2008) Boulangerie fine: interdit Décorations/ Enrobages: 0.019% max. Fourrages: 0.019% max.
--------------------	--

COMPOSITION

Agent(s) colorant(s) :	Jaune de quinoléine E104 (20 - 26%)
Supports :	/
Additifs :	/
Composants limités :	Aluminium: 24 - 26%

CARACTERISTIQUES PHYSICO-CHIMIQUES

Solubilité :	Lipodispersible
Degré alcoolique :	0% vol.
Point éclair (coupe fermée) :	/
Stabilité à la lumière :	Bonne
Stabilité à la chaleur :	Bonne
Stabilité au pH :	Bonne

DONNEES REGLEMENTAIRES

Ionisation :	Les matières premières de cet additif n'ont subi aucun traitement ionisant.
OGM :	Selon les Règlements CE n°1829 & 1830/2003, ce produit n'entraîne aucune mention d'étiquetage relative aux OGM dans le produit fini.
Allergènes Alimentaires (Règlement CE n°1169/2011) :	Absence

CONDITIONNEMENT - STOCKAGE

DDM :	24 mois
Stockage :	Dans son emballage d'origine bien fermé, à l'abri de la lumière, de l'humidité et de l'air, dans un endroit tempéré (18°C environ).

Destiné à la fabrication de denrées alimentaires, ne pas consommer en l'état.

Les informations de cette fiche technique sont basées sur l'état de nos connaissances à la date indiquée sur ce document et sont données de bonne foi. Des modifications ultérieures pourront intervenir sans préavis en fonction de paramètres législatifs ou internes. Il appartient à l'utilisateur de s'assurer des dispositions réglementaires en vigueur en fonction de son application.